

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
COMMUNE d'EPINIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le quinze mars deux mil vingt-deux, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Ducoux, Roger, Trufflet, Choquet, Desnos M.M. Després, Ruaux, Bourgeault, Gautrin, Roizil, Hardy, de La Chesnais,

Absente excusée : Mme Géraldine Passier (procuration remise à Mme Ducoux Soazig),

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Arnaud de La Chesnais a été élu secrétaire de séance.

N° 2022-03-16 – Vote des taux d'imposition des taxes communales.

Madame le Maire présente les taux d'imposition appliqués par les communes de même strate et rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer chaque année les taux d'imposition des taxes communales. Il n'y a pas de délibération sur le taux de la taxe d'habitation. La perte de ressources liée à l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, est compensée par la taxe foncière bâtie départementale.

La Direction des Services Fiscaux a adressé à la commune l'état n° 1259 portant notification des bases avec un calcul du produit fiscal en appliquant un coefficient correcteur estimé à 0.91.

Après discussion, le conseil municipal, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes communales en 2022, à savoir :

- foncier bâti 32.99 %
- foncier non bâti 43.38 %

En conséquence, les produits estimés pour la commune en 2021 sont les suivants :

- foncier bâti 305 421 €
- foncier non bâti 61 643 €

soit un total de : 367 064 € avant application du coefficient correcteur de 0,914597 et donc une recette estimée à **340 980 €**

N° 2022-03-17 – Vote du budget primitif de la commune de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- recettes : 1 001 999
- dépenses : 1 001 999

Section d'investissement :

- recettes : 990 669.03
- dépenses : 990 669.03

soit un total général de :

- recettes : 1 992 668.03
- dépenses : 1 992 668.03

N° 2022-03-18 – Vote du budget annexe du lotissement Le Courtil de la Fontaine de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget annexe du lotissement Le Courtil de la Fontaine de l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- recettes : 494 020.09
- dépenses : 494 020.09

Section d'investissement :

- recettes : 447 227.40
- dépenses : 447 227.40

soit un total général de :

- recettes : 941 247.49
- dépenses : 941 247.49

N° 2022-03- 19 – Lotissement le Courtil de la Fontaine : Acte d'engagement lot 22

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande d'acquisition du lot n°22 d'une superficie de 431 m² par Madame BUAN Maryline, domicilié 12 rue de Primeterre à Plouer sur Rance. Madame le Maire rappelle la délibération n°2019-07-62 en date du 10 juillet 2019, fixant le prix de vente à 70€ TTC le m².

Le conseil municipal décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la vente du lot n°22 à Madame BUAN Maryline, au prix de 431 m² x 70€ = 30 170 € TTC.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette vente.

N° 2022-03- 20 – Travaux de rénovation de l'église du bourg de Saint-Léonard : avenant

Madame le Maire fait part de l'avancement du projet de rénovation de l'église du bourg de Saint-Léonard. Monsieur POUGHEOL a présenté l'avant projet sommaire, l'avant projet définitif sera réalisé en avril. La mission OPC (organisation pilotage et coordination) prévue au marché de maîtrise d'œuvre consiste essentiellement dans la coordination des différents intervenants. Peu d'entreprises interviendront dans la réalisation du projet, aussi Monsieur POUGHEOL propose d'effectuer une recherche de financeurs potentiels en lieu et place de cette mission. Il est proposé au conseil un avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre
La mission OPC apparaît en moins value : -7 500 €HT

Le montant de la mission spécifique en matière de subventions est le produit du coût prévisionnel des travaux par le taux d'honoraires d'assistance spécifique 0.60% soit 4 500 €HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** l'avenant présenté pour un montant de 4500 € HT
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

N° 2022-03- 21 – Présentation de devis

- Monsieur Bourgeault présente un devis de l'entreprise ARVERT pour l'entretien du terrain de foot d'un montant de 3 360 euros HT soit 4 032 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- Monsieur Bourgeault présente un devis de l'entreprise ENTRAM pour le BALAYAGE de la voirie d'un montant de 1 200 euros HT soit 1 320 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- Madame LAURENT présente un devis de l'entreprise Jardins de la Morandais pour le fleurissement du bourg d'un montant de 1 007.42 euros HT soit 1 175.66 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- Madame DUCOUX présente un devis de l'entreprise Barnum Pliant pour l'achat de barnums d'un montant de 1 965.49 euros HT soit 2 358.59 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- Madame DUCOUX présente un devis de l'entreprise Barnum Pliant pour l'achat de « lestages en fonte » d'un montant de 531 euros HT soit 824.40 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

N° 2022-03- 22 – Achat de terrain Saint-Léonard

Madame le Maire rappelle au conseil que, dans la perspective de créer l'aménagement d'un espace dans le centre bourg, elle avait été chargée de négocier au mieux, l'achat des parcelles AC n°391, AC n°395 et pour partie AC n°398, situées rue du commerce.

À la suite des démarches effectuées auprès des propriétaires, ces derniers sont d'accord pour vendre à la Commune la parcelle AC n°391, AC n°395 et pour partie AC n°398 d'une superficie totale de 294 m² environ, au prix de 7 000 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- **DE DONNER** son accord pour l'achat de ce terrain,
- **DE DESIGNER** l'étude des notaires associés de Dol-de-Bretagne pour établir l'acte de vente,
- **QUE** les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.